



## AVIS PUBLIC

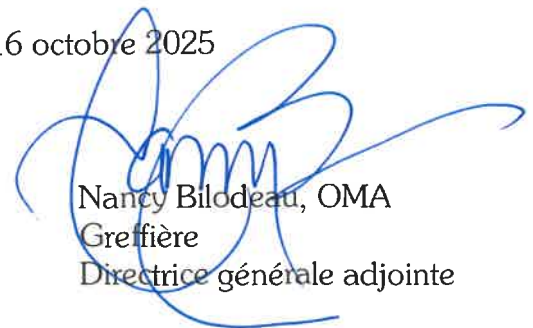
Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, DGA, secrétaire-trésorière adjointe et greffière de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu des articles 431 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) que lors de sa séance régulière du conseil de la MRC du **15 octobre 2025**, le conseil de la MRC a procédé à l'adoption du règlement n° **4-033 (2025) visant à établir une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par divers services de la MRC.**

Ce règlement a pour objet de d'établir une **tarification** applicable pour obtenir différentes **informations et documents** produits et tenus par les différents services ou départements de la MRC de Coaticook, notamment la **géomatique** et **la vente pour taxes** de la MRC de Coaticook, selon les modalités prévues du *Code municipal du Québec*. Exceptionnellement, le règlement a un **effet rétroactif au 1<sup>er</sup> août 2025.**

Le règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 294 de la rue Saint-Jacques Nord à Coaticook. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau, et en avoir copie moyennant les frais exigibles.

Fait à Coaticook, ce 16 octobre 2025



Nancy Bilodeau, OMA  
Greffière  
Directrice générale adjointe

### *Note*

Cet avis public vaut également pour les 12 municipalités de la MRC et particulièrement pour Coaticook et Waterville au sens de l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).